

2
0
2
3

APIAH

Association patronale
des industries de l'Arc-horloger

Rapport d'activité

Message du Président

Le secrétariat patronal

L'agence 51.10

L'Office social



*Le sapin de l'apiah a résisté à la tempête du
24 juillet 2023 qui a touché la ville de
La Chaux-de-Fonds.*

Message du Président

Chères et chers Membres de l'apiah,

Je l'ai mentionné dans mon rapport de 2022, l'année 2023 a été une période marquée par de nombreux défis.

L'actualité mondiale a malheureusement été secouée par les bouleversements climatiques, avec des événements tels que les séismes en Turquie, en Syrie et au Maroc, ainsi que, plus proche de nous, une tempête dévastatrice qui a balayé La Chaux-de-Fonds en juillet.

Les dégâts subsistent encore, témoignant de la force de la nature, mais également de notre résilience face à l'adversité. Ces défis ont mis en lumière l'importance de la solidarité et de la prise de conscience face à notre impact sur la planète.

Malgré ces difficultés, nous avons également connu des moments de réussite et de collaboration. En tant qu'association patronale, nous avons dû nous adapter et nous réinventer, notamment avec la gestion de la séparation de la Caisse de compensation AVS/ALFA.

Grâce à l'engagement de notre équipe et à une collaboration fructueuse, nous avons pu surmonter les obstacles pour assurer une transition en douceur, sans impact financier négatif pour nos membres et en veillant aux bonnes conditions de reprises de nos collaboratrices et collaborateurs.

Dans un monde en constante évolution et parfois polarisé, notre capacité à parler d'une même voix et à travailler ensemble prend une importance croissante. C'est pourquoi nous participons au projet de rapprochement entre la Convention patronale de l'industrie horlogère et la Fédération de l'industrie horlogère Suisse, une initiative qui promet de renforcer la voix collective de notre industrie et de clarifier notre positionnement.

La signature de la nouvelle CCT, effective depuis le 3 mai 2024, marque le point culminant d'un processus de négociation entamé tout au long de l'année 2023. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers tous les membres de l'apiah qui ont consacré leur temps et leur énergie à cette délégation de négociation. Leur engagement a permis au comité de l'apiah de suivre de près l'évolution des discussions et de prendre des décisions éclairées. Le résultat de ces efforts est le renouvellement le moins coûteux de l'histoire des négociations de CCT.

Bien que cette délégation ait œuvré pour défendre les intérêts de la majorité, il est important de reconnaître que le fruit de leur travail n'a pas entièrement satisfait tous nos membres. En effet, six sociétés ont choisi de ne pas accepter l'accord proposé. Cependant, il est important de souligner que cela ne reflète pas une polarisation au sein de notre association.

Nous sommes une communauté diversifiée, avec des attentes, des défis et des modèles économiques variés.

Dans cette optique, il est primordial que chaque membre puisse s'exprimer librement lors des sondages menés par le secrétariat patronal ou par le comité. Cette transparence et cette ouverture au dialogue sont essentielles pour garantir que les intérêts de chacun soient pris

en compte et que nous puissions avancer ensemble dans la direction qui nous convient le mieux.

En dépit des différences et des défis rencontrés par nos membres, nous avons réussi à atteindre des résultats remarquables, notamment en termes d'exportations et de croissance des effectifs. Cette année a été une véritable réussite, témoignant de notre capacité à relever les défis et à saisir les opportunités qui se présentent à nous.

Je suis convaincu que, grâce à notre engagement continu et à notre collaboration, nous surmonterons avec succès les défis à venir et continuerons à prospérer en tant qu'industrie.



David Storrer
Président de l'apiah

L'association

Les organes statutaires

AG 2023

76%

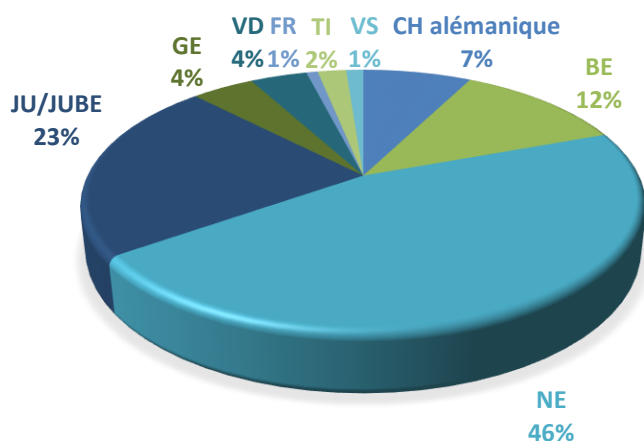
de participation

L'Assemblée générale a eu lieu le 14 juin 2023 au Mycorama à Cernier. 132 entreprises étaient présentes ou représentées, totalisant 707 voix sur 931, soit une participation de 76%.

L'AG a été suivie par la conférence de M. Jean-Philippe Thiran, directeur de l'Institut d'Electricité et de Microtechnique à l'EPFL, sur le thème de l'intelligence artificielle, qui a su captiver l'Assemblée.

La composition de nos organes est disponible sur notre site internet et à la fin du présent rapport.

Nos membres



253

entreprises

L'apijah recense 18'269 collaborateurs, soit une augmentation des effectifs de l'ordre de 10.11 % par rapport à 2022. En tenant compte des doubles affiliations et des entreprises non-conventionnées (héritage des différentes fusions dont découle l'apijah), seuls 13'323 salariés comptent pour la représentativité de l'association à l'AG de la Convention patronale (ce qui représente 24.2% des suffrages).

Depuis l'AG du 14 juin 2023, 7 entreprises se sont affiliées à l'apijah. D'autre part, l'association a enregistré 4 démissions.

+7

nouveaux adhérents

-4

membres

Affaires courantes

Le 1^{er} mars 2023, je prends mon envol en solitaire en tant que nouvelle secrétaire générale, après le départ à la retraite de la titulaire. Quand je dis « en solitaire », c'est totalement faux. Dès le départ, j'ai pu compter sur l'équipe en place et je me suis appuyée sur leurs compétences étendues et précieuses. Dans le domaine du droit du travail, Mme Pilot, fraîchement diplômée d'un certificat RH, conseille entre autres les entreprises dans l'application et l'interprétation des dispositions de la CCT. Mme Oberli gère avec rigueur et efficacité la comptabilité, la facturation de l'apijah et de ses fondations, mais aussi de l'ASFPH. Bien au-delà de ses compétences professionnelles, sa connaissance de l'historique des membres est un précieux atout dans la vie globale du secrétariat patronal. L'équipe s'est étoffée en octobre 2023 avec l'arrivée de Mme Ruggiero. Cette dernière, en charge du suivi administratif et de la gestion des certificats Prevhor notamment, s'est rapidement et efficacement intégrée à notre petite structure.



Séverine Favre
Secrétaire générale de l'apijah

Télétravail des frontaliers

4

circulaires

D'un point de vue plus général, certains sujets nous ont accompagnés tout au long de l'année. Ce fut le cas en particulier de la question du télétravail des frontaliers. Tout d'abord en janvier, l'apijah informait sur la fiscalité en lien avec le télétravail des frontaliers et précisait également que sous l'angle de la sécurité sociale, l'accord avec la France était prolongé jusqu'au 30 juin 2023. C'est donc avec impatience que nous avons attendu les informations tombées partiellement à la mi-mai. Seul un accord avec l'Allemagne, le Liechtenstein et l'Autriche permettant l'assujettissement aux assurances sociales de l'Etat de l'employeur pour du télétravail jusqu'à 49.9% avait été conclu.

Aucun accord n'était en vue avec la France et l'Italie, ce qui revenait à un retour aux règles ordinaires de sécurité sociale préconisant que tout télétravail dépassant 25% du temps de travail serait assujéti aux assurances sociales de l'Etat de résidence. Enfin, le 2 juillet, l'information d'un accord avec la France est tombée. Il a fallu attendre novembre pour un accord provisoire avec l'Italie. Cet accord avec la France permettait dès lors aux travailleurs frontaliers de télétravailler jusqu'à hauteur de 49.9% en restant assujéti à la sécurité sociale de l'Etat de l'employeur. Une dizaine de jours plus tard, nous traitons la question des missions temporaires dans le cadre du pourcentage de télétravail frontalier autorisé, la limite des 10 jours étant une condition sine qua non de l'accord, compliquant d'autant plus son application.

En mai, en collaboration avec d'autres associations professionnelles, l'apiah a participé à un séminaire sur le certificat médical. Elle y a présenté un regard actuel sur la jurisprudence en la matière. Ce séminaire est revenu en détail sur le contenu d'un certificat médical, mais a également abordé la remise en question possible des certificats médicaux, préoccupation importante pour nos membres, le certificat à géométrie variable et la télé-médecine.

Le 1^{er} septembre 2023 est entrée en vigueur la nouvelle Loi sur la protection des données. L'apiah a élaboré différents documents destinés à faciliter la compréhension des nouvelles exigences légales. Elle a rédigé en français et traduit en allemand : une mise en œuvre de la nLPD, un modèle de déclaration des données, un formulaire de consentement de traitement des données, un modèle de registre des activités. L'apiah a également rédigé pour son propre usage une déclaration de protection des données et ainsi mis aux normes légales son site internet.

Au deuxième semestre, en vue de la scission entre l'agence 51.10 et l'apiah au 31 décembre 2024, des travaux préparatoires ont été entamés et les premières réflexions relatives au financement de l'association ont débuté. Une fois la nouvelle structure proposée par un comité de pilotage, dont faisait partie l'apiah, validée par le comité de direction de la caisse de compensation AVS, l'information aux collaborateurs de l'agence 51.10 a pu être faite. Le maintien des postes de travail est garanti pour tous les collaborateurs de l'agence. Pour ceux qui le souhaitent, un bureau à La Chaux-de-Fonds sera pérennisé, malgré le déménagement du siège de la CCIH à Bienne.

Séminaire certificat médical

~150

participants

2023 est aussi l'année durant laquelle a débuté la numérisation de l'apiah, avec une application progressive. Pour marquer cette année de transition, nous avons décidé de changer d'identité visuelle sans toutefois perdre notre ADN : nos membres, notre engagement. Vous découvrez cette nouvelle identité dans ces pages.

La conventionnalisation de nouveaux membres est une tâche ardue. Il est vrai que la paix du travail a un coût, les avantages des collaborateurs dans notre industrie sont importants, mais participent aussi à l'attractivité du secteur.

Les entreprises qui prétendent perdre leur autonomie en adhérant à la CCT oublient qu'elles sont soumises avant tout au CO et à la LTr et ses ordonnances. La CCT ne fait qu'élargir les conditions en faveur des travailleurs, mais n'invente rien.

Pour renforcer le poids de la sous-traitance horlogère et microtechnique et des marques indépendantes dans la défense de leurs intérêts, il est primordial de fédérer un large panel d'entreprises. Pour le nombre, nous renforçons notre représentativité dans les associations faitières.

Renouvellement CCT

Renouveler une CCT qui recoupe plus de 500 entreprises, aussi hétérogènes soient elles, quant aux produits, aux process, au secteur d'activité, aux effectifs et aux gouvernances relève du véritable défi. Pour rappel, la CCT 2017 aurait dû être renouvelée pour le 1^{er} janvier 2022, mais la pandémie a fait son apparition et la décision de proroger la CCT jusqu'au 30 juin 2024 a été prise par l'AG de la CP. La reprise des travaux de préparation s'est faite en juillet 2022 avec l'introduction d'une 6^{ème} revendication patronale concernant l'article de crise. En effet, l'expérience du Covid a démontré que l'attitude du syndicat n'était pas digne d'un partenaire social et qu'à l'aube d'une nouvelle crise, énergétique cette fois, des dispositions précises devaient figurer dans les revendications patronales.

La délégation patronale composée de MM. Alain Sierro, Alain Marietta, Nicolas Curty, Giuseppe Maesano et de la nouvelle secrétaire générale s'est mise au travail dès décembre 2022 en prenant connaissance du cahier de revendications syndicales composé de 22 revendications et d'1 proposition rédactionnelle, contre 6 revendications patronales et 5 propositions rédactionnelles.

22

revendications syndicales

6

revendications patronales

+ de 500

**entreprises conventionnées
à représenter les intérêts**

C'est ainsi que l'année 2023 s'est rythmée autour d'une séance de négociation plénière par mois avec Unia. Au final, 10 séances de négociation plénières se sont déroulées, exigeant la tenue de 10 séances de préparation patronale et de 9 séances de préparation de la seule délégation apiiah.

10

**séances plénières de
négociation réunissant
40 personnes**

Ces négociations, menées par le Président de la CP et un membre du comité de direction d'Unia, se sont déroulées dans un contexte économique et géopolitique instable (guerre en Ukraine, conflit israélo-palestinien, franc fort, inflation, pénurie de main d'œuvre, « crise » énergétique, etc.). Dans ce climat, le secteur horloger et microtechnique tirait fièrement son épingle du jeu, puisque les exportations horlogères affichaient une croissance record, tout comme les effectifs qui n'ont cessé de gonfler. Bien que les premiers signes d'un ralentissement commençaient de se faire sentir dès l'automne, il était difficile de le faire admettre au syndicat. Dès lors, leurs revendications pouvaient paraître quelque peu... nous utiliserons le mot « décalées ».

L'allocation du renchérissement 2024 a été également négociée avec le syndicat dans le contexte précédemment décrit. Elle s'élève à CHF 89.- correspondant à 1.6% du salaire horloger médian (CHF 5'575.- pour 2024). Le taux plancher est de l'ordre de CHF 71.- et le taux plafond de CHF 107.-. La ratification de l'accord au sens de l'art. 18.6 CCT s'est faite le 23 octobre 2023, date fixant le délai à partir duquel les sociétés pouvaient adresser une éventuelle demande de dérogation. Une seule société membre de l'apijah a demandé une dérogation partielle qui a été acceptée par le syndicat.

Les salaires minimaux ont été négociés quant à eux à fin janvier 2024 lors de la dernière journée de négociation de la CCT, pour une entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, contrairement à la pratique usuelle qui prévoit les négociations entre novembre et décembre.

Le comité a régulièrement été informé et a pris position sur les différentes revendications, positions qui ont ensuite été défendues auprès de la délégation patronale. La voix de la sous-traitance a toujours été entendue par l'entier de la délégation patronale, et dans la majorité des cas, suivie. Nous savons que le résultat de ces négociations ne donne pas entière satisfaction à l'ensemble de nos membres, mais nous avons pour mission de représenter et de défendre les intérêts de la majorité. C'est par contre individuellement que nous chercherons et essayerons de mettre en place des solutions d'application conformes à la CCT.

Ces négociations ont finalement abouti par la signature de la nouvelle CCT le 3 mai 2024 qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

CHF 89.-
+1.6%
d'allocation de
renchérissement

Conseils juridiques

Le calcul du délai de protection contre les licenciements en cas de maladie et d'accident est toujours en tête de liste des demandes faites à l'apiah. Toutefois, cette problématique soulève régulièrement d'autres questions, telles que l'opposition par l'employeur au certificat médical en raison d'un doute du bien-fondé de l'incapacité de travail et les certificats médicaux dits à géométrie variable.



*Sylvie Pilot
Assistante de direction et
spécialiste en droit du travail*

Par ailleurs, le secrétariat a traité de nombreuses demandes en lien avec le nouveau congé fédéral pour la prise en charge de proches (art. 329h CO), l'application de la nouvelle Loi sur la protection des données, le télétravail des collaborateurs frontaliers, le travail de nuit et du dimanche ainsi que le service de piquet.

Notre équipe fait de son mieux pour répondre aux questions dans un délai d'1 à 3 jours. Toutefois, certaines demandes appelant des recherches plus approfondies ou des réponses coordonnées avec les autres associations patronales peuvent amener un traitement plus long.

+ de 1100
conseils juridiques (augmentation
de 11.5% par rapport à 2022)

Par ailleurs, le service juridique reste attentif aux évolutions de la jurisprudence en droit du travail. C'est pourquoi il suit régulièrement les séminaires organisés dans le domaine et consulte des sites spécialisés, ce qui lui permet de fournir des réponses adaptées et compatibles avec la CCT.

Les négociations avec le syndicat en matière d'horaires particuliers, d'accords de travail en équipes et de licenciements économiques ont aussi bien occupé la secrétaire générale.

921

certificats Prevhor émis

121

remboursements effectués



Naomi Ruggiero

Collaboratrice administrative et gestionnaire des certificats Prevhor

Les circulaires envoyées en 2023 ont traité des thèmes variés. Pour en citer quelques-uns : le nouveau dispositif PCE, les salaires minimaux, Prevhor, la problématique très attendue du télétravail frontalier, l'allocation de renchérissement et l'application de la nouvelle Lpd.

Outre les tâches administratives courantes, le recensement du personnel et la mise à jour de la base de données des membres ont bien occupés le service.

L'apijah a reçu plus de 120 demandes de versement des parts Prevhor en 2023. Environ 80% des dossiers reçus ne pouvaient pas être traités à leur réception en raison de renseignements et/ou documents manquants. Cela a eu pour conséquence de nombreuses sollicitations auprès des bénéficiaires et des départements RH.

23

circulaires

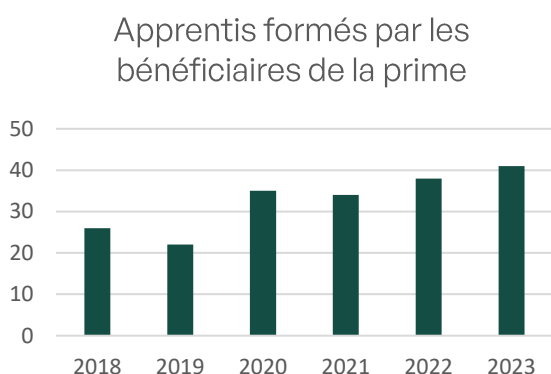
86

abonnés à la Cote d'or

Les fluctuations de la bourse se sont assagies par rapport à l'exercice précédent. De ce fait, seules 5 cotes ont été éditées en 2023, contre 15 en 2022.

Pour rappel, les tabelles COFITER/COFIPAC permettent de calculer le prix des alliages d'or en tenant compte, entre autres, des frais d'immobilisation de la matière précieuse, d'une perte de déchets jugée irrécupérable ainsi que d'une partie des frais d'affinage et de frais de fabrication de l'alliage. L'actualisation des tarifs COFITER/COFIPAC annoncée l'année dernière prend plus de temps que prévu. En effet, le groupe de travail dédié à cette tâche s'est heurté à quelques difficultés, la principale étant de récolter des données essentielles au calcul auprès de certains affineurs.

La Fondation de l'apijah a pour but d'encourager la formation professionnelle dans les métiers techniques nécessaires à la branche horlogère et microtechnique. Son soutien s'effectue au travers d'octroi de bourses pour les apprentis occupés dans les entreprises membres de l'apijah, mais peut également s'ouvrir à des étudiants en école à plein temps. La fondation apporte également son soutien aux formateurs, via des primes et à la formation continue, via des subsides.



Ainsi, 14 formations ont été soutenues avec l'octroi de 5 bourses à des apprentis et de 43 primes à des formateurs. Les activités de la Fondation sont de plus en plus connues et reconnues auprès des membres de l'apijah, comme le démontre l'évolution des demandes de primes pour les formateurs sur les 6 dernières années.

14
formations soutenues
au travers de :

43
primes

5
bourses



*Johanna Oberli-Kornmayer
Comptable et secrétaire de la
Fondation de l'apijah et de la Fondation
des œuvres sociales*

L'agence de compensation 51.10

Durant l'année 2023, la mise en œuvre d'AVS 21 a représenté un défi majeur pour notre équipe, nécessitant un engagement sans faille et un investissement important en termes de temps et de ressources. Les gestionnaires du secteur des rentes ont dû fournir des efforts considérables, en effectuant de nombreux tests, en participant à des formations spécialisées et en organisant des ateliers de travail pour assurer une transition fluide vers ce nouveau système.

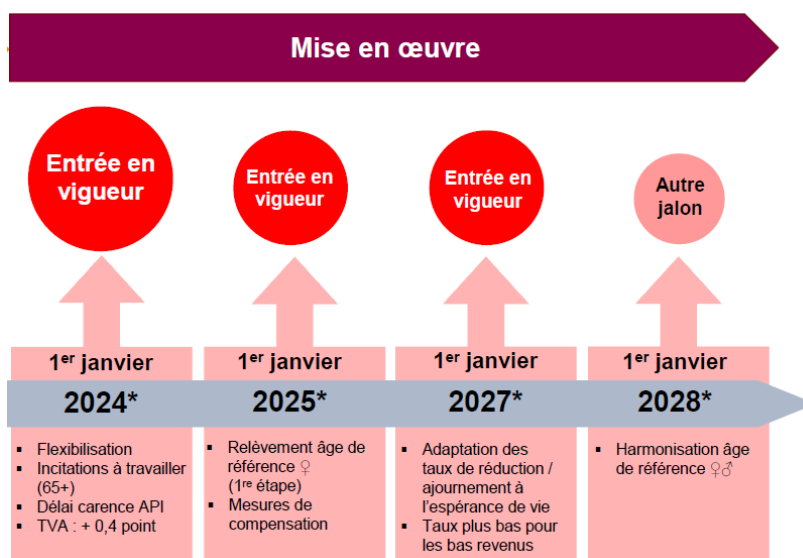
Cette réforme est essentielle pour permettre à l'AVS de réduire ses dépenses et d'assurer la viabilité financière à long terme du système : le financement de l'AVS et le niveau des rentes sont ainsi garantis pour les 10 prochaines années.



Julie Mettelle
Cheffe de l'agence 51.10 de la CCIH

En plus des initiatives régulièrement déposées concernant l'AVS, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) élabore plusieurs projets qui apportent une charge de travail supplémentaire aux caisses de compensation. Ces projets nécessitent un investissement financier important, notamment en termes de ressources informatiques, pour adapter et moderniser nos programmes.

La feuille de route ci-dessous (source : OFAS) apporte des précisions quant aux différents jalons d'AVS 21 :



Projet du préposé à la sécurité de l'information

L'OFAS a édicté le 01.01.2022 une liste de recommandations dont l'objectif était de maintenir un standard minimum pour la sécurité de l'information et le respect des exigences minimales légales. Ce document a depuis évolué vers une « Directive sur les exigences en matière de sécurité de l'information et de protection des données des systèmes d'information des organes d'exécution du 1er pilier/allocations familiales », valable au 01.01.2024.

Soucieuse de répondre aux futures attentes de l'OFAS et consciente des défis actuels et à venir en termes de cybersécurité, la CCIH a effectué en 2023 une analyse de risques afin d'identifier les principales menaces pouvant potentiellement impacter le bon déroulement de son mandat. Des contremesures ont été élaborées, puis progressivement mises en place.

La première démarche entreprise en vue de renforcer la sécurité a consisté en l'élaboration d'un règlement sur l'utilisation des moyens informatiques garantissant que tous les collaborateurs soient capables d'identifier un incident potentiel de la sécurité de l'information et d'y apporter une réponse adéquate. Des règles et des procédures claires ont été édictées pour les soutenir efficacement dans cette tâche au cours de leurs activités quotidiennes.

**Directives, analyse de risques,
Règlement d'utilisation,
procédures**



*Charles Chaslain
Préposé à la sécurité de l'information de
l'agence 51.10 de la CCIH*

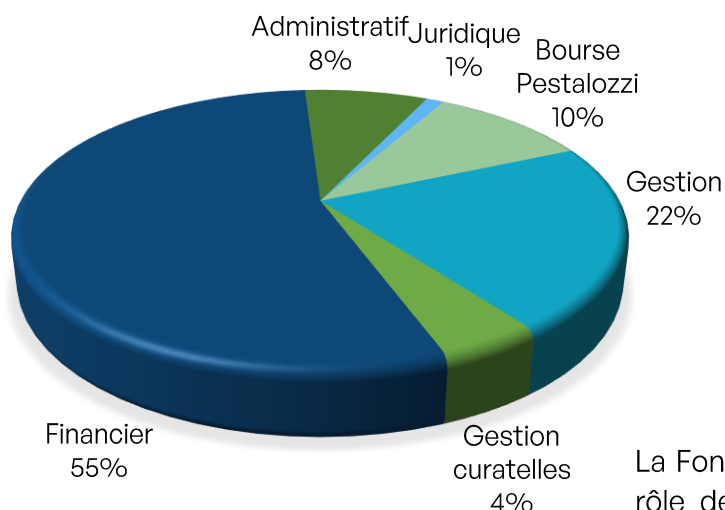
Notre Système de Gestion de la Sécurité de l'Information, basé sur la méthodologie itérative, est progressivement implémenté et sera continuellement adapté aux menaces à venir afin que nous soyons en mesure de répondre pleinement aux attentes légales en matière de sécurité de l'information. Pour s'en assurer, l'OFAS réalisera auprès de la CCIH, à partir de janvier 2025, un audit formel basé sur la norme ISO 27001.

L'Office social

Provenant de 30 entreprises membres et de 4 organismes, des personnes en difficulté ont pu bénéficier du soutien de l'Office dans différents domaines. Les problèmes financiers et la gestion des budgets arrivent en tête de liste. La flambée des prix de l'électricité, l'envolée des primes maladie entre autres ont eu un impact significatif en 2023 sur les budgets déjà serrés et ont encore réduit un pouvoir d'achat déjà infime induit par les situations de désendettement.

440
consultations

Secteurs d'activité de l'Office social 2023



APIAH
Office social
interentreprises



Lucie Jeanneret
Responsable de l'Office social

9
bourses Pestalozzi

La Fondation Pestalozzi, dont l'Office joue le rôle de coordinateur régional, soutient des jeunes issus de régions de montagnes dans leurs projets de formation où le financement peut devenir problématique et onéreux lorsqu'il faut se loger et se nourrir hors du domicile. En 2023, l'Office lui a présenté plusieurs dossiers, dont un où la mère d'un étudiant est employée dans une entreprise membre de l'apiah.

CHF 10'370.-

dons des entreprises

La Fondation des œuvres sociales de l'apijah a pour but de soutenir financièrement l'Office social. En 2023, CHF 10'660.- de produits liés à l'activité propre de l'Office social ont été comptabilisés sur CHF 65'160.- de recettes. Il y a une légère diminution des recettes par rapport à 2022, en raison notamment de l'abandon du versement de la subvention pour le service « personne de confiance (PCE) » par l'apijah, aujourd'hui assuré par un organisme externe. Les dons reçus d'entreprises affiliées à l'apijah se sont élevés à CHF 10'370.- Sans le SOUTIEN pérenne et essentiel de ses membres et de l'association patronale, la Fondation et les services de l'Office social ne pourraient perdurer et répondre aux demandes en augmentation constante des employés. Merci d'avance de votre généreuse contribution.

9 associations caritatives ont été sollicitées pour des retards de paiement de décomptes de charges et de primes d'assurance-maladie, des frais de crèche, ainsi que pour l'achat d'équipements d'hiver pour enfants entre autres. Parmi ces diverses associations, l'Office social fait partie du Comité de deux d'entre elles. Ces dernières gèrent un patrimoine permettant de soutenir financièrement des personnes en difficulté.

Demandes d'aide financière

Evènements 2023

A l'occasion de la sortie estivale du personnel, l'apijah a partagé avec ses collaborateurs un pique-nique, suivi d'une escape game outdoor à Chaumont.





Pour la sortie de fin d'année, le personnel a pu partager des moments privilégiés avec une meute d'une quarantaine de huskys aux Bois (JU). L'activité a débuté par une marche avec les chiens. Chaque personne s'est vue attribuée un compagnon à quatre pattes. S'en est suivi un tour en kart tracté par les huskys, une immersion dans la meute, avec, à la clé, la rencontre avec trois chiots qui ont fait fondre tout le monde. Pour conclure, toute l'équipe a partagé une bonne fondue dans un tipi. L'activité originale a suscité beaucoup de plaisir parmi le personnel.

Organes de l'apiah

Comité

David Storrer, président
Giuseppe Maesano, 1^{er} vice-président
Nicolas Clerc, 2^{ème} vice-président
Alain Sierro, past-président
Yves Burdet
Daniel Braillard
Thibaut Castella
Nicolas Curty
Joris Engisch
Frédéric Gouverd
David Guenin
Patrick Hauert

Sébastien Lang
Alain Marietta
Cyrille Mathieu
Léonard Petit-Jean
Antonio Petracca
Aubin Robert-Prince
Dominique Schaad
Manuela Surdez
Philipp Von Bueren
Stéphane Vuilleumier
Vladimiro Zennaro

Bureau

David Storrer, président
Giuseppe Maesano, 1^{er} vice-président
Nicolas Clerc, 2^{ème} vice-président
Alain Sierro, past-président
Léonard Petit-Jean
Manuela Surdez
Philipp Von Bueren

Commission financière*

Manuela Surdez, présidente
Stéphane Auberson
Thibaut Castella
Frédéric Juillerat
Léonard Petit-Jean

**Pour rappel, le président et la secrétaire générale y participent de plein droit.*

Fondation de l'apiah

Jean Guillod, président
Séverine Favre, vice-présidente
Johanna Oberli-Kornmayer, secrétaire
Isabel Caballero
Jean Hirt
Nila Ulrich*
Sébastien Voirol**

Fondation des œuvres sociales de l'apiah

Nicole Aquilon, présidente
Séverine Favre, vice-présidente
Johanna Oberli-Kornmayer, secrétaire
Stéphane Mollier
Léonard Petit-Jean
Sylvain Schwab
Coralie Todeschini

* *membre sortant*

** *à valider par l'Assemblée générale*